

Charte de l'Agora

Du Lycée Notre Dame de La Merci

L'agora est une organisation du Lycée Notre-Dame de La Merci qui cherche à dénouer la parole, la rendre libre, en créant un moment où l'on peut échanger et débattre.

Elle existe en tant qu'organisation composée de lycéens, et de membres de l'équipe pédagogique depuis 2016. Chaque mois, elle permet aux professeurs et aux élèves de s'exprimer dans un endroit où on peut parler de tout dans la sérénité et le respect. C'est avec cette unique et simple volonté que l'Agora perdure.

En 2017, elle est chargée de porter l'engagement citoyen de ce lycée dans le respect de ses valeurs et de ses principes énoncés ci-dessous.

« Favoriser le lien et l'Ouverture au monde qui nous entoure. »

Issue du Projet Diocésain de l'Hérault 2017-2025, « Moyens »

ARTICLE 1. L'Agora est une organisation indépendante du corps enseignant. Elle est constituée d'un groupe d'élèves et de différents membres de l'équipe pédagogique, reconnue par la directrice Pédagogique M^{me} Fournier-Montgieux ainsi que Le Chef d'Etablissement M^{me} Malbet. Une équipe de réflexion et de mise en œuvre – constituée d'élèves de tous niveaux et de toutes filières – est organisée autour d'un élève Responsable de l'Agora, qui la dirige et qui en porte l'engagement, accompagné de l'adjoint en pastorale.

ARTICLE 2. L'Agora se définit comme : une agora qui laisse parler, une agora qui ne dicte pas quoi penser, et une agora qui tolère toutes les opinions.

ARTICLE 3. L'Agora en elle-même, par sa nature, n'a pas d'engagement. En effet, elle ne saurait être engagée politiquement ou d'une quelconque manière que ce soit. C'est grâce à cela que l'Agora ne défend ou n'exprime pas des idées quand elle aborde un sujet. Elle ne fait que proposer des séances où tout le monde peut s'exprimer en totale liberté.

ARTICLE 4. L'engagement civique et citoyen des membres de l'Agora ne consiste qu'à promouvoir la liberté d'expression et d'instaurer le débat démocratique fondamental dans notre république.

ARTICLE 5. Il n'y a aucun militantisme dans les choix des sujets qui sont proposés à la discussion. De plus, aucun thème ne sera jamais récusé du débat.

ARTICLE 6. Lors d'une séance, il n'y a aucun raisonnement qui est déroulé lors des différentes interventions. Il n'y a pas de travail de maïeutique qui viserait à faire progressivement accoucher une idée au fur et à mesure de la discussion.

Les différentes parties qui sont organisées lors d'une même séance sont uniquement là pour permettre à chacun de s'exprimer en couvrant un grand nombre de thèmes d'un sujet, choisi volontairement, vaste.

ARTICLE 7. Nous laissons à la sensibilité et au libre arbitre de chacun, avec son vécu et ses convictions de choisir ce qu'il veut garder et retenir des agoras.

ARTICLE 8. Nous ne nous interdisons aucun sujet et nous restons libres de traiter n'importe quelle thématique qui nous serait proposée ou que l'actualité porterait. En effet, l'Agora est une organisation ouverte au monde et à la société qui l'entoure.

ARTICLE 9. L'Agora se vit dans un établissement privé car à ses yeux, l'enseignement catholique ne sait se définir que par un surplus de valeurs et non d'interdictions.

Nous espérons que les professeurs et les élèves trouveront dans les agoras futures une place qui leur est propre, dans un endroit serein et respectueux où la parole est libre.

**VIVE LE DEBAT D'IDEES,
VIVE L'AGORA**